

LA TRIBUNE

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

L. O. DAVID : RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE.

BUREAUX : 25 Rue Ste-Thérèse.

W. F. DANIEL : ADMINISTRATEUR.

ADMINISTRATION.

LA TRIBUNE

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Paraît tous les samedis. Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois.

ABONNEMENT.

Un an..... \$1.00
Six mois..... \$0.50

Le numéro 2 Cents.

PAYABLE D'AVANCE.

W. F. DANIEL,

ADMINISTRATEUR

LA TRIBUNE

MONTREAL, 17 SEPTEMBRE 1881.

M. Montpetit a écrit autrefois sur les hommes forts canadiens des choses intéressantes dont nous détachons ce qui suit :

J'ai vu Grenache, se promener à pas carrés avec trois hommes suspendus aux longues tresses de sa chevelure et s'en débarrasser à volonté par une secousse de tête. Ployer une barre de fer sur son bras, briser des cailloux à coups de poing étaient un jeu pour lui. Je l'ai vu, ce qui est plus fort, se renverser en arrière, de manière à ne toucher le sol que des pieds et des mains, le corps tendu comme l'arche d'un pont. On lui plaçait sur le ventre une forte enclume, sur laquelle deux hommes, armés de lourds marteaux, frappaient à coups redoublés. Et Grenache ne bronchait pas.

Il faut dire aussi que Grenache, il y a quinze ans, n'était pas un petit enfant. L'imagination populaire en a fait un géant. Que ne racontait-on pas à son sujet ?

Un jour (dit-on) que Grenache labourait tranquillement son champ, il vit venir un homme de haute taille, à l'air fier et hardi.

—Bonjour, monsieur !

—Bonjour, monsieur !

—Connaissez-vous un nommé Grenache ?

—Un peu, répondit Grenache, en arrêtant ses chevaux et en attachant aux manchons de sa charrue les guides qu'il avait passés autour du cou. Que lui voulez-vous, mon ami ?

—J'ai entendu parler de sa force et je voudrais le tâter un peu.

—Et quel est votre nom, s'il vous plaît ?

—Mon nom, oh ! je n'ai pas honte, vous avez dû entendre parler plus d'une fois de l'Oiseau-Rouge ; c'est moi qui suis l'Oiseau-Rouge, à preuve que j'en porte la plume sur mon chapeau, comme vous voyez.

—Vous êtes un grand batailleur, je suppose.

—Comme vous dites, monsieur. Depuis dix ans que je vais dans les chantiers, je n'ai pas encore rencontré mon maître.

—Mais Grenache n'est pas un batailleur, lui, il est aussi paisible, aussi doux qu'un agneau.

—Ta, ta, je saurai bien trouver son côté sensible ; vous n'avez qu'à me conduire chez lui ou m'indiquer sa demeure, et vous verrez bien qu'il n'entendra pas chanter l'Oiseau-Pouge sans faire entendre son ramage, à son tour.

Grenache tenait, en ce moment, sa main droite sur un des manchons de sa charrue.

—Pour ce qui est de vous conduire, dit-il, vous pouvez vous adresser à d'autres qu'à moi, car je n'ai pas de temps à perdre ; mais quand à vous indiquer sa maison, rien n'est plus facile : tenez ! voyez-vous cette petite maison blanche, derrière les arbres ? c'est là qu'est sa demeure.

Et Grenache, pour indiquer sa maison, avait levé d'une main sa charrue et la tenait ainsi, à bras tendu, dans la direction voulue.

C'est de son portrait qu'on a le plus abusé. On en a fait un véritable ourang-outang, mais un ourang-outang d'une taille démesurée. « Il était grand, disait-on, grand ! oh grand comme on ne voit pas d'homme. Il avait les bras si longs qu'ils lui descendaient à six pouces au-dessous des genoux. Sombre, rêveur, toujours seul, jamais on ne vit pareil ours. Il ne sortait de lui-même, que pour hurler, se battre et tout briser. »

Combien différent de cela, je l'ai connu, lorsqu'il demeurait dans la rue Sanguinet, un peu au-delà de la rue Sainte Catherine. C'était en 1863. Il venait d'épouser Esther Bertrand, qui avait été élevée chez un de ses oncles, Abraham Royer, de Beauharnois. Esther et moi avions toujours vécu en bons termes, au temps de l'enfance ; elle m'accueillait avec plaisir. Je vis ainsi, à loisir, le vieil ours dans sa tanière. Quelle bonne nature ! quel cœur généreux ! quel brave homme ! en un mot. Et pas de forfanterie, pas d'ostentation. Lui parlait-on de son passé, il nous disait avec humilité : « Oh ! j'ai été un grand misérable et je m'en repens sincèrement. Puisse Dieu me pardonner les misères d'une vie que j'ai trainée si longtemps inutile et souvent nuisible. » On n'en tirait rien de plus sur ce sujet. Il avait presque honte de ce que nous appelions sa gloire.

Toutes ses affections, toutes ses jouissances d'alors se concentraient dans le berceau où vagissait son enfant. Il n'était pas encore vieux, mais il avait tant rudoyé son corps, que les infirmités l'avaient courbé avant l'âge. A le voir passer, on aurait dit un homme de taille moyenne, mais lorsqu'il se redressait en se roidissant contre ses rhumatismes, il montrait une taille d'environ six pieds et deux pouces. Les bras, dont on a tant parlé, n'étaient pas d'une longueur démesurée. S'ils arrivaient aux genoux, c'est au plus, et bien sûr, ils ne les dépassaient pas. Qui ne l'a vu cheminer lentement, la tête enfouie sous un vaste feutre

gris, sans souci des regards des passants qui s'attroupaient parfois pour le suivre et le mieux voir ? Indifférent à ces petites ovaïons, il allait droit devant lui, faisant ses petites affaires et rentrait à la maison sans avoir remarqué la curiosité dont il était l'objet.

Il s'éteignit doucement, en 1864 ou 65. Un très petit nombre d'amis suivirent son corps au cimetière. Sa femme, quoique très-jeune, mourut peu de temps après lui. Leur enfant âgé de huit ou neuf ans vit encore, mais malheureusement il est à demi paralytique.

Le Joe Montferrant du peuple est un tout autre homme, chacun le sait. Il a dû sa célébrité à sa force et surtout à son extrême agilité. Il avait le pied plus dangereux que les poings. A preuve, ce fameux morricaud dont il brisa la mâchoire d'un seul coup de pied. Montferrant était alors dans toute sa gloire. Un nègre immense, colossal, un boxeur émérite qui avait poché toute l'Angleterre, voulut échanger avec lui quelques horions savants. Montferrant accepta la politesse, à une condition toutefois, à la condition que le nègre ne ferait pas le béliet, qu'il ne jouerait que du poing. De son côté, le champion canadien s'engageait à ne pas lever le pied contre son adversaire.

L'engagement eut lieu, les coups de poing pleuvaient, drus et forts, de part et d'autre. Le nègre ne blanchissait pas sous les coups de Montferrant, mais se sentant trop chauffer, il voulut donner de la tête. Mal lui en prit, car Montferrant évita la tête et lui donna du pied au passage, assez, pour qu'il eût son compte. Le nègre y perdit la mâchoire, et avec la mâchoire, ce quelque chose, que les boxeurs n'ont pas l'air d'estimer fort et que cependant, ils appellent comme nous, la vie.

Le père de MM. P. Labelle, Jean-Baptiste, Auguste et Joseph Labelle dépassait de quelques années la cinquantaine. Il avait laissé derrière lui, bien loin, trop loin, pour que ses fils eussent été témoins de ses prouesses, la réputation d'un lutteur incomparable. Cette réputation avait duré sans qu'il prit la peine de la soutenir par de nouveaux exploits.

C'était un jour de l'an. Ses fils arrivés à l'âge d'homme se trouvaient de grand matin réunis à la maison paternelle. La bénédiction traditionnelle une fois demandée et donnée, le père leur dit : « Maintenant, mes enfants, je veux vous accorder, à chacun, une faveur, suivant mes moyens bien entendu. Vous êtes du reste, assez raisonnables pour ne rien demander que je ne puisse vous donner. »

« Toi Jean-Baptiste, que désires-tu ? »

—Je désire, papa, que vous me permettiez de me marier, dans le courant de l'année ?

—Avec qui comptes-tu te marier ?

—Avec Héloïse Leclerc, papa.

—C'est une jolie fille et une bonne enfant. Marie-toi et je serai content.

—Et toi Auguste ?

—Moi, je voudrais que vous me donniez une entreprise, une église ou une grande bâtisse à construire à mon profit.

—Tu es jeune, mon cher Auguste, mais le cœur ne te manque pas, le talent non plus, tu auras ton entreprise.

—A ton tour Pétrus ?

Pétrus avait alors vingt ans. Il était d'une forte carrure, d'une agilité bien rare. Comme lutteur il n'avait pas encore rencontré son égal. On disait de lui, « Il va relever le père. » Seule la renommée de son père planait au-dessus de la sienne. Sans être jaloux, il était toutefois fort intrigué de savoir, si, bien vrai, son père avait pu être aussi fort que lui. Aussi, en s'entendant dire, « A ton tour Pétrus, » il n'hésita pas ; il lui dit : « Pardon papa ! pardon d'avance pour ce que je vais vous demander. »

—Et qu'est-ce que ça peut donc être de si extraordinaire ?

Le cœur ému, la voix altérée, Pétrus reprit :

« La seule faveur que je vous demande, c'est de vouloir bien coller avec moi. »

Le bon père Labelle, en relevant Pétrus et riant de bon cœur, lui dit : « Mais tu es trop jeune mon cher Pétrus ; tu dois, du reste avoir autre chose à me demander ? »

—Pardon papa, je ne vous demande que cela.

—Tu y tiens à tout prix ?

J'y tiens, de préférence à toute autre chose.

—Alors, soit ! il ne sera pas dit que je t'aurai refusé, lorsque j'ai accordé à tes frères suivant leurs désirs. Je ne me suis pas colleté depuis vingt ans, mais je dois m'en rappeler encore assez, pour te donner la leçon que tu demandes.

—Ce n'est pas une leçon que.....

—Ta ! ta ! tu ne sais pas ce que tu dis. Allons ! es-tu prêt ?

Et le père et le fils se saisirent à bras le corps, tendirent les muscles de leurs jarrets nerveux, raidirent leurs bras. Alors, le père dit « Y es-tu ? » « J'y suis. » Et vlan le fils roula par terre.

Il se relevait aussitôt, un peu penaud, mais protestant qu'il avait été pris par surprise, que ce coup là ne devait pas compter.

—Comme tu voudras, mon enfant, mais soyons vifs, car le déjeuner refroidit.

Nouvelle prise, nouveaux enlacements.

—Es-tu bien prêt cette fois, reprend le père ?

—Oui, ça y est.

—Bien sûr ?

—Oh ! pas d'embarras.

Et vlan ! Pétrus roulait à terre pour la seconde fois.

Vous êtes mon maître, dit-il humblement à son père, en se relevant.

Allons déjeuner maintenant, mes enfants, et ne dites jamais à personne que je me suis colleté avec Pétrus aujourd'hui. Mais je t'oubliais, mon cher Jos. Que vas-tu me demander toi ?

—Après Pétrus, ma foi ! Il ne me reste plus qu'à vous demander le fouet, ce me semble.

—Le fouet ? eh bien ! c'est bon, tu l'auras, mais j'y ajouterai le cheval, la voiture et le harnais—et compte bien que tu seras bien moins favorisé que ne l'a été ton frère Pétrus.

—Je ne suis pas jaloux, papa. Je vous remercie pour le fouet et surtout pour la mèche que vous y mettez.

On nous écrit :

Nous avons maintenant quatre partis politiques bien distincts : les conservateurs, les programistes ; les libéraux et les nationaux.

Les Conservateurs proprement dits et les nationaux ayant exactement les mêmes idées sont faits pour marcher ensemble dans leur intérêt et celui de la province. S'il ne s'entendent pas, ce sont les programistes qui gouverneront le pays, et les libéraux purs qui les auront aidés à arriver, se sucèrent les pouces.

LE NOUVEAU DRAME.

Nous remercions la presse anglaise et française de Montréal de l'accueil bienveillant fait d'avance à notre drame.

Nous espérons qu'elle n'aura pas raison de regretter ce qu'elle aura fait pour encourager le public à assister, vendredi et samedi prochain, aux trois représentations de ce drame. Comme nous l'avons dit, nous comptons sur les sympathies de nos concitoyens de Montréal pour accomplir la tâche difficile que nous avons entreprise, ou plutôt pour fortifier ceux qui ont fait les sacrifices d'argent que nécessitait cette entreprise.

Nous ne craignons pas d'affirmer qu'aucune pièce de collège n'est plus morale que notre drame. Tout le monde peut donc y assister sans crainte ; pas un mot, pas un geste ne blessera la conscience la plus délicate.

Nous sommes heureux d'annoncer que déjà un grand nombre de billets ont été retenus et nous engageons ceux qui veulent assister à la première représentation à retenir leurs sièges aussitôt que les bureaux de location seront ouverts. Bien entendu ceux qui ont des billets devront attendre que les plans du théâtre soient déposés à certains endroits pour retenir leurs sièges.

Nous commençons aujourd'hui la publication d'un travail des plus importants sur la question des droits d'hypothèque et des lois d'enregistrement. L'auteur de ce travail, ancien député, notaire distingué, avait en 1864 fait connaître ses vues sur cette importante question et dénoncé d'avance les abus que produiraient certaines lois relatives à l'enregistrement. Il a le droit de prouver aujourd'hui que les événements ont justifié ses prévisions et ses conseils méritent l'attention des législateurs et du public. Il invite d'ailleurs la discussion et s'engage à répondre à tous ceux qui combattront ses opinions.

Nous adressons la TRIBUNE à presque tous les notaires et registra-teurs de la province de Québec afin qu'ils aient l'occasion de suivre cette discussion, d'y prendre part même. Mais il faudra qu'ils s'abon-nent pour un an ou au moins six mois à la TRIBUNE.

LOIS CIVILES DU BAS-CANADA.

Régime Hypothécaire.

Je suis un admirateur du projet du Code Civil du Bas-Canada; le commentaire de cet ouvrage dont la publication est commencée dans le *Journal de Québec* est d'une grande valeur; l'auteur à mon estime doit être un juriconsulte distingué. Il est à désirer que nos législateurs, dans l'examen du Code, se fassent assister par cet homme d'étude et de mérite.

Sans m'ériger en critique je trouve les premiers rapports de la Commission plus mûrs que ne le sont les derniers; ceci dépend probablement de la hâte exigée des Commissaires.

Il n'est point dans mon intention de faire l'examen de tout l'ouvrage.

J'avoue n'en avoir point le temps et encore moins la capacité.

Je m'arrêterai, pour le présent, à signaler les lacunes, les omissions et les vices de nos lois d'inscription hypothécaires, qui comprennent en même temps celles de la transcription des mutations, non seulement de la propriété foncière, mais encore de la propriété mobilière, surtout les charges exorbitantes imposées à la petite propriété dans un but qui est loin de servir l'intérêt public et général.

Le temps ne me permet point de mettre de la méthode dans ces remarques.

Il est malheureux que nos juriconsultes, pas plus que nos législateurs, n'aient songé que les lois d'hypothèques et leurs publications sont d'une application continuelle et se trouvent le sujet ou l'objet de presque toutes les transactions journalières, et, par conséquent, que l'étude de ces lois devait être la base des autres lois. Pourtant je veux prouver que ce sont celles qui ont été les plus négligées en ce qui a rapport à la publicité.

Avec les dépenses énormes imposées à la propriété par l'opération de nos lois d'enregistrement, on a grevé et on a embarrasé la propriété; on n'a pas réfléchi qu'avec notre système actuel, loin de favoriser le petit propriétaire qui a le plus besoin de secours, on cause sa ruine.

Je suis forcé de dire qu'on ne s'est pas occupé de l'intérêt des petits propriétaires et du pauvre débiteur, qui sont dans l'obligation d'avoir recours

au Bureau d'Enregistrement, dix et vingt fois plus souvent que le riche. Les Législateurs, le Ministère public et les Commissaires du Code Canadien, en ce qui a rapport à l'intérêt public, paraissent avoir été inspirés par ceux qui voyaient à leurs propres intérêts.

N'en déplaise à M. R. McKay, avocat, qui dans sa lettre à M. Cartier (en 1860), se plaignait qu'il y avait trop de modes d'enregistrement, et voulait abolir celui qui s'opérait par extrait d'acte, et inclinait beaucoup, aussi, à proposer la proscription du mode d'enregistrement par sommaire, tout cela probablement dans l'intérêt du registraire.

Je maintiens qu'il est dans l'intérêt général de conserver tous nos différents modes d'enregistrement, et de laisser à chacun la liberté d'adopter celui qui lui conviendra le mieux, soit sous le rapport de l'économie, soit afin de ne point rendre publiques des choses qui n'intéressent que les familles ou les parties.

Tels sont les principes reconnus par les commentateurs des lois françaises.

Marcadé — des privilèges et hypothèques.

3ème partie, page 907, No. 959. « La validité ou la nullité de l'inscription doit dépendre de la question de savoir si l'omission reprochée a ou non lésé un intérêt que la publicité devait éclairer. »

« Note (4.) Cette pensée a été réalisée et se trouve maintenant à l'état de disposition en Belgique où la loi du 16 décembre 1851 exprime par son art. 85 que l'omission de l'une ou de plusieurs formalités prescrites n'entraînera la nullité de l'inscription ou de la mention que lorsqu'il en résultera un préjudice au détriment des tiers. »

Marcadé se rend plus loin, après avoir dit au No. 938: « Que la première condition à remplir pour former l'inscription est la représentation au conservateur des hypothèques du titre d'où procède l'hypothèque ou le privilège, » il ajoute au No. 940, « que l'accomplissement de cette formalité n'est pas une condition substantielle de la validité de l'inscription; et il faut s'y tenir d'autant plus que cette production du titre bonne tout au plus pour éclairer le conservateur sur l'existence apparente du privilège ou de l'hypothèque dont l'inscription est requise, est au fond, sans aucun intérêt pour les tiers. En définitive l'inscription ne conservera le droit hypothécaire qu'à la condition que le créancier sera fondé en titre; le titre devra donc apparaître lorsque plus tard les créanciers auront à se partager le prix du gage hypothécaire, et s'il n'apparaît pas, l'inscription tombera. »

Ainsi je maintiens qu'il est dans l'intérêt général de conserver tous nos différents modes d'enregistrement, et je connais par expérience que l'enregistrement par Sommaire ou par extrait est d'une économie de plus de moitié pour ne point dire des deux tiers sur celui qui se fait par la transcription de l'acte en entier, surtout lorsque l'acte contient une évaluation des charges, sans compter que l'enregistrement de l'acte au long occasionnera dans l'avenir des dépenses énormes à cause des radiations multipliées qu'il nécessitera.

A continuer.

Le *Journal des Trois Rivières* fait un crime à l'Université Laval d'avoir été supportée par des libéraux et d'avoir des professeurs libéraux.

Nous voudrions bien savoir comment des hommes qui tiennent un pareil langage peuvent accepter comme ministres à Ottawa, des chefs orangistes.

No re féroce confrère a publié, il y a quelques années, des bulles terribles qui frappent d'excommunication tous ceux qui de quelque manière aident ou favorisent les sectes maçonniques ou autres sectes du même genre ou ne dénoncent pas leurs chefs.

Comment des catholiques comme nos confrères ont-ils pu, en face des bulles portées aussi contre ceux qui favorisent les sectes protestantes, encourager le peuple pendant des années à voter pour un candidat protestant?

La ville des Trois-Rivières, le cœur de la chrétienté, n'a-t-elle pas été représentée pendant des années par un protestant?

Nos confrères devraient nous expliquer surtout comment leur religion qui leur permet d'avoir pour chefs deux des grands maîtres orangistes, ne peut souffrir que l'université Laval ait pour professeurs d'excellents chrétiens et catholiques dont le seul crime est de n'avoir pas confiance dans les deux grands chefs orangistes, Sir John et Bowell, et de protester de temps à autre contre ceux qui veulent détruire leur influence politique en les faisant passer malicieusement et injustement pour de mauvais catholiques.

Le *Journal des Trois-Rivières* ne répandra pas, nous en sommes sûr.

On lit dans l'*Événement*:

« Nous recueillons les derniers échos de la coalition. »

« La *Tribune* confirme notre théorie, contredite par l'hon. J. R. Thi baudeau, que la coalition, dans la pensée de notre collègue au Sénat, devait s'étendre de Québec à Ottawa. »

« L'*Union*, de St. Hyacinthe, organe de l'hon. M. Mercier, donne raison à M. David. »

« Mais M. David, dit l'*Union*, a donné les principales conditions de la coalition dont il a été question l'année dernière. Nous avons raison de croire qu'il a fidèlement rapporté une partie de ce qui s'est passé, parce que nous savons qu'il était à même de connaître ce qui a pu se faire. »

« Jusqu'ici un seul homme dans le parti libéral, a adhéré publiquement à la politique de conciliation préconisée par la *Tribune*, c'est l'hon. M. Starnes dont on connaît l'excellent esprit politique et le caractère sympathique. Reconnaissons que s'il s'agissait de transformer le Conseil Législatif, on ne pourrait confier cette tâche délicate à des mains plus adroites; mais le Conseil nous paraît aussi peu disposé que jamais de se laisser transformer. »

Nous engageons la *Patrie* à lire ce que l'*Union* de St. Hyacinthe dit de la coalition.

« M. David a donné les principales conditions de la coalition dont il a été question l'année dernière. Nous avons raison de croire qu'il a fidèlement rapporté une partie de ce qui s'est passé, parce que nous savons qu'il était à même de connaître ce qui a pu se faire. D'un autre côté le *Canadien* a déclaré qu'il connaissait depuis longtemps les faits rapportés par M. David. Et la *Mi-nerve*, l'organe accrédité de M. Chapleau, n'a pas contredit d'un iota ces assertions. Ainsi, jusqu'à preuve du contraire, nous sommes bien

fondé à croire aux révélations de M. David.

« Notre estimable confrère de la *Patrie* dit que M. Beaugrand et deux ou trois de nos chefs politiques n'ont pas voulu favoriser la combinaison. Il dit probablement la vérité; mais il ne s'en suivrait pas que les propositions rapportées par la *Tribune* n'auraient pas été faites et que la majorité libérale n'aurait pas été disposée à les accepter moyennant certaines modifications. Il arrive quelquefois que des hommes importants blâment un projet, mais ils ont assez de sens pour se soumettre après discussion. Comme de raison il aurait été possible que la majorité libérale eût repoussé la coalition; c'est ce qu'il aurait fallu constater; mais moyennant modification du projet, la majorité des notabilités consultées l'auraient accepté et il y a lieu de croire que la masse du parti les aurait suivies, Sans doute, il y aurait eu des intransigeants parmi les conservateurs. »

On lit dans le *Nouvelliste*, journal conservateur:

« Si M. Blake a gagné le respect de l'assemblée, son collègue M. Laurier en a obtenu les applaudissements et les sympathies. »

« Sans être sur le terrain politique d'une force égale à celle du chef libéral, M. Laurier possède à un plus haut degré que lui le don d'électriser les masses et de faire éclore l'enthousiasme. »

« Il l'a bien prouvé, jeudi soir, dans une harangue pleine de verve et de feu. »

Nous prions Messieurs les registra-teurs et notaires auxquels nous adressons la TRIBUNE de ne pas oublier de nous envoyer le prix de l'abonnement pour un an ou six mois s'ils veulent suivre la discussion qui s'y fera sur les lois d'enregistrement.

Nouvelles Diverses.

Parade militaire.—Les membres du 65e bataillon, leur magnifique corps de musique en tête, ont défilé, mercredi soir, par les principales rues de la ville. Tous ont pu admirer leur bonne tenue, leur air martial, la précision et la régularité de leur marche.

Enfant écrasé.—Mercredi avant midi, au coin des rues Craig et Saint Laurent, une voiture qui passait à la course, a renversé un enfant qui, de concert avec plusieurs jeunes compagnons, était sans cesse à traverser la rue. L'enfant a reçu des blessures assez graves. Le conducteur de la voiture a été aussitôt arrêté.

—Une ménagerie arrivait, il y a quelques années, dans une petite ville des États-Unis. L'un des éléphants ayant bu trop d'eau froide, avait une terrible colique, il ne pouvait plus marcher. On était à la porte d'une pharmacie, le maître entra et le propriétaire de la pharmacie administra à l'éléphant une drogue qui le soulagea immédiatement.

Deux ans après, la ménagerie repassait dans cette ville. Rendu devant la pharmacie, l'éléphant reconnaissant son médecin, sortit des rangs de la procession et alla lui témoigner sa reconnaissance en lui passant sa trompe autour du cou. Cette année, l'ayant aperçu au cirque parmi la foule, il courut à lui et l'embrassa de la même manière.

—On parle d'un voleur qui a fait des rafles magnifiques à Vienne en se déguisant sous la forme d'une dame de grand monde, une étrangère, bien entendu. La grande dame avait un équipage superbe et des laquais de

premier ordre. Quand elle arrêtait devant un magasin on s'empressait autour d'elle et on lui envoyait le double de ce qu'elle demandait; on aurait eu honte de lui demander de l'argent.

Un jour, elle vit chez un bijoutier une parure de brillants d'un grand prix. Elle demanda au bijoutier de les lui envoyer afin qu'elle les montrât à sa fille qui devait bientôt épouser un comte russe. Le bijoutier se rendit à son hôtel et lui mit la parure entre les mains afin qu'elle la fit voir à sa fille qui était, disait-elle, dans le moment, occupée à s'habiller. Cinq minutes s'écoulèrent et la dame ne revenait pas. Le bijoutier inquiet pénétra dans la chambre et ne vit rien. Il se précipita dans les escaliers, criant au voleur et eut le plaisir de voir que la grande dame avait été arrêtée par le portier qui avait depuis quelque temps des soupçons.

La police fut appelée et reconnut que cette grande dame était l'un des plus fins voleurs de l'Autriche.

Le palais de Vanderbilt.—La grande curiosité à New-York, en ce moment, est le palais que le millionnaire Vanderbilt fait construire sur la cinquième avenue près de la magnifique cathédrale catholique, dans un endroit où le terrain vaut quarante à cinquante piastres le pied. Vanderbilt a payé \$1,140,000 pour le carré de 200 pieds sur lequel sa maison est construite y compris le lopin situé au coin de l'avenue. La maison de Vanderbilt se compose en réalité de trois édifices dont deux seront occupés par les deux filles de Vanderbilt et l'autre par lui-même. Ces édifices reliés ensemble par un vaste portique ont trois étages. Les dalles de pierre bleue qui forment le trottoir en face de ce portique, coûtent \$5,500 et les portes de bronze par lesquelles on entrera, \$25,500. L'intérieur est d'une magnificence extraordinaire; on n'y voit que du marbre, de l'ébène, des tapisseries de soie et de satin, les bois les plus précieux sculptés par les artistes les plus distingués. La sculpture de la salle à déjeuner, seule a coûté \$37,000. Les 35 chambres à coucher de la maison coûtent plus de \$4,000 chacune. Celle de Madame Vanderbilt est un bijou. Les peintures seules qui ont été confiées au célèbre peintre français Lefebvre, vont coûter \$32,000. Les deux autres maisons, que doivent occuper les deux filles de Vanderbilt, sont presque aussi belles. Vanderbilt et son architecte ont parcouru l'Europe pour se procurer ce qu'on pouvait avoir de plus beau en fait d'ameublement et de décorations. Enfin ce château féerique va coûter \$4,500,000, environ vingt-cinq ou vingt-six millions de francs, mais cette dépense énorme n'absorbera pas son revenu annuel. Quelqu'un ayant cru devoir reprocher à Vanderbilt son extravagance, il répondit: « plus ça coûtera cher, plus je serai content. » Cela ne vaut-il pas mieux que de laisser dormir l'argent dans les banques?

Un meurtre par amour-propre.—C'est une étrange histoire que celle du répétiteur Guidevaux, devenu meurtrier par amour-propre. Voyez plutôt le récit suivant:

La cour d'assises des Bouches-du-Rhône statuait sur le sort d'un garçon de vingt et un ans, devenu meurtrier par amour propre. La nature ne s'était pas montré prodige envers ce malheureux: la forme et le fonds, la grâce et l'esprit, lui faisaient absolument défaut. Il n'était pas jusqu'à son nom qui ne prêtât au ridicule: Il s'appelle François Guidevaux. Dès sa première enfance, Guidevaux s'était trouvé voué aux sacriames. Au lycée de Besançon, il était un souffredouleur. Sa famille le destinait à l'enseignement. En quittant ses condisciples, il passa à Chambéry comme maître répétiteur au lycée, puis à Nîmes et de là à Nico.

Au mois d'octobre 1880, le répétiteur était envoyé en qualité de maître d'études au collège d'Aix. A peine avait-il pris possession de ses fonctions qu'il voyait s'attacher à lui cette fatalité qui le suivait partout. Les élèves lui tournaient en dérision et ses collègues le prenaient comme cible à leurs plaisanteries.

On se moquait de sa petite taille, de son regard myope hésitant et tatonnant, de sa mine naïve, de son parler bredouillant, et on le traitait de « Prussien » ; plus tard on raille sa peau noire, son air sauvage, son chef hirsute, et on lui accorda l'épithète de « Kroumir. » Lui, à ces quolibets, ripostait par des injures. De jour en jour son caractère s'assombriissait. Une haine immense couvait au fond de son âme : la haine du contrefait, du dédaigné, du paria pour tout ce qui le repoussait et le méprisait. Laissons à présent parler l'accusation :

Guidevaux qualifiait de « porc » un de ses collègues, M. Emile Jassot, en présence de quelques autres ; il insultait plusieurs de ceux-ci en plein réfectoire ; il en provoquait d'autres en duel au pistolet, à bout portant ; il les traitait tous de lâches, ajoutant que, puisqu'ils ne voulaient pas se battre, il jurait de les corriger d'une autre façon. Dès lors, la pensée d'une vengeance terrible était entrée dans son esprit et s'y enervait d'autant plus profondément que son exaspération allait croissant.

Le jeudi 23 juin, Guidevaux se rend chez l'armurier Turé, à qui il achète un revolver, puis il va s'exercer au tir sur les bords de l'Arc, ruisseau situé près de la ville. Le samedi 25 juin, vers sept heures du soir, M. Jassot se promenait dans le corridor où s'ouvrent les portes des chambres des maîtres auxiliaires. Il chantonnait et frappait avec la main sur le livre qu'il lisait. Guidevaux sortit et lui intima l'ordre de se taire, sous prétexte qu'il l'empêchait de travailler. M. Jassot refusa. Il y eut un échange d'injures, et même de coups. La lutte dura peu, car quelqu'un s'avançait dans le corridor ; mais Guidevaux, apostrophant Jassot, s'écria :

— Vous avez beau faire, c'est réglé comme du papier de musique, je vous brûlerai la cervelle !

L'accusé entre alors dans sa chambre, très affecté, se met à pleurer et se dit (il l'a avoué lui-même) : « Je ne puis pas vivre si je ne me venge pas. » Il hésite encore, puis il prend enfin une résolution et il place le revolver dans sa poche après avoir changé de linge pour être plus convenablement mis, si, suivant sa propre expression, il arrivait quelque accident. Vers huit heures un quart, il descend au réfectoire. A une table de côté, il dînait ordinairement avec deux maîtres ; à la table du fond se trouvaient, assis contre le mur, Jassot et plusieurs autres.

A la fin du repas, alors que tout le monde était encore assis, Guidevaux se leva et vint se placer debout à côté d'Aubin, presque vis-à-vis de Jassot. Il dit d'abord à ce dernier : — Faites-moi des excuses, et, sur un signe de tête de Jassot, il ajouta : Je viens vous proposer de faire la paix.

Jassot répondit : — Je veux bien si les conditions sont acceptables, et si vous me laissez tranquille.

Puis Guidevaux s'adressa en termes analogues à M. Aubin, qui répondit :

— Nous sommes bien ainsi, et je n'éprouve pas le besoin de changer. Guidevaux interpella enfin un troisième maître :

— Et vous, seigneur Austran ? J'ai à régler une vieille affaire avec vous. Voulez-vous faire la paix ?

M. Austran répliqua : — Vous m'embêtez ; fichez-moi le camp.

Tout-à-coup Guidevaux s'avança d'un pas sur Jassot et tendit le bras vers lui. Deux coups de feu retentirent, Jassot porta la main à son cou et s'enfuit en côtoyant le mur sur lequel il laissait des traces de sang. Un des assistants s'élança alors sur Guidevaux, le maintint et saisit sa main droite qui tenait le revolver. Pendant qu'ils se débattaient, un troisième coup de feu partit et frappa le mur. Guidevaux se laissa enfin désarmer.

Le malheureux Jassot, mortellement atteint, avait pu marcher jusqu'au vestibule qui précède le réfectoire : arrivé là, il s'affaissa et pendant qu'on le transportait dans sa chambre, il expira sans avoir prononcé une parole. Les deux coups

de feu tirés sur lui l'avaient atteint. L'une des balles avait traversé les muscles de l'avant bras gauche et de la poitrine sans produire de graves blessures ; l'autre balle, au contraire, tirée du haut en bas, avait pénétré par le côté gauche du cou, traversé le larynx et tout le poumon droit.

Depuis, le meurtrier a versé bien des larmes. Son attitude, en prison, témoignait d'un profond affaiblissement. Aux débats, il raconte ses souffrances, il proteste de son repentir.

Dix-huit témoins sont entendus, notamment M. Bizos, professeur à la Faculté de lettres, qui dépose que son élève, poursuivi depuis longtemps par les railleries de ses camarades, n'a pu résister à une dernière insulte et que le mot de : « Prussien » a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Un malheur en est résulté, mais chaque maître y a sa part de responsabilité.

M. l'avocat général Thourel, qui soutient l'accusation, fait-il la part des circonstances atténuantes. M. Masson défend l'accusé et réclame du jury un acquittement.

Après plus de deux heures de délibération, le jury est revenu avec un verdict d'acquiescement.

— REMARQUEZ bien que quand la Maison **DUPUIS FRERES** dit qu'elle vend ses Marchandises à meilleur marché qu'ailleurs, elle entend dire que c'est régulièrement toute l'année.

Mais elle vient de décider de faire une réduction extraordinaire sur toutes ses marchandises pour le temps de l'EXPOSITION afin de diminuer son Stock qui est énorme.

Elle invite respectueusement ses pratiques et le public en général à lui faire une visite.

Quiconque y fera une emplette sauvera au moins un tiers de son argent !!!

Ainsi pour vos Marchandises Sèches allez tout droit CHEZ

DUPUIS FRERES,
605, rue Ste-Catherine, Montréal

DECES.

Le six du courant à l'âge de 81 ans sept mois, Sieur Ignace Dulac dit Bonhomme de St Roch de Québec.

Le défunt est le père de Philippe Bonhomme Commis-Marchand de Québec.

ACADEMIE de MUSIQUE
REPRESENTATION

LE 23 et 24 SEPTEMBRE

Du Drame Historique et Patriotique de

M. L. O. DAVID

One hundred years ago.

CINQ ACTES,
DOUZE TABLEAUX

Costumes magnifiques faits à New-York.

Le Drame est monté sous la direction de M. N. F. BRISAC de New-York.

Il y aura une matinée **SAMEDI** le 24 à 2 heures.

Prix ordinaires.

Maison Notre-Dame.

E. MATHIEU & FRÈRE
Epiceries, Vins, Liqueurs,
Cigares de la HAVANE, etc.

Vin de Messe, une spécialité

77, RUE NOTRE-DAME,
MONTREAL.

En vous transmettant notre carte d'affaires nous avons l'honneur de solliciter vos commandes que nous remplirons avec empressement. Vous trouverez chez nous un assortiment complet de premier choix, des prix uniformes et modérés.

Vos obéissants serviteurs,
E. Mathieu & Frère.

11 juin.—12 ms

GRANDE EXPOSITION PROVINCIALE
devant avoir lieu sur les
TERRAINS DE L'EXPOSITION
AVENUE MONT-ROYAL
MONTREAL.

Cette Exposition sera divisée en trois départements :

Département d'Agriculture, département Horticole et département Industriel.

OUVERTURE
MERCREDI 14 SEPTEMBRE

A l'exposition des chevaux, du bétail, des moutons et des cochons qui arrivent deux jours plus tard, c'est-à-dire vendredi, le 16 Septembre.

CLOTURE 23 SEPTEMBRE

—ooo—
\$25,000 \$25,000 \$25,000
offerts comme prix.

—ooo—

Les entrées dans tous les départements devront être faites aux bureaux des secrétaires, à Montréal, le ou avant le 1er Septembre. On peut se procurer des listes de prix et des formules pour les entrées ou tout autre renseignement en s'adressant comme suit : à

GEO. LECLERC,
Sec. du Conseil d'Agriculture,
S. C. STEVENSON,
Sec. du Conseil des Arts et Manufac.
Montréal 13 Août 1881.

LIBRAIRIE
Payette & Bourgeault
250, RUE ST. PAUL, -250
MONTREAL.

Les ouvrages suivants sont en vente à cette Librairie à 30c le vol in 12

HENRI CONSCIENCE
L'Année des Merveilles 1 vol.—Anrélien, 2 vols.—Batavia, 1 vol.—Les Bourgeois de Darlingen, 1 vol.—Le Bourgmestre de Liège, 1 vol.—Le chemin de la Fortune, 1 vol.—Le Conserit, 1 vol.—Le Coureur des Grèves, 1 vol.—Le Démon de l'argent, 1 vol.—Le Démon du Jeu, 1 vol.—Les Drames Flamands, 1 vol.—La Fiancée du Maître d'Ecole 1 vol.—Le Ficaou du Village, 1 vol.—Le Gant perdu, 1 vol.—Le Gentilhomme Pauvre, 1 vol.—La Guerre des Paysans, 1 vol.—Le Guet Apens, 1 vol.—La Jeune Femme Pâle, 1 vol.—Heures du Soir, 1 vol.—Histoires de Deux Enfants d'Ouvriers, 1 vol.—Le Jeune Docteur, 1 vol.—Le Lion de Flandre, 2 vols.—Maître Valentin, 1 vol.—Le Mal du Siècle, 1 vol.—La Mère Job, 1 vol.—Le Marchand d'Anvers, 1 vol.—Le Martyre d'une Mère, 1 vol.—L'Oncle et la Nièce, 1 vol.—L'Oncle Reimond, 1 vol.—L'Orpheline, 1 vol.—Le Pays de l'Or, 1 vol.—Un Sacrifice, 1 vol.—Le Sang Humain, 1 vol.—Scènes de la Vie Flamandes, 2 vols.—Souvenirs de la Jeunesse, 1 vol.—La Tombe de Fer, 1 vol.—Le Tribun de Gand, 2 vols.—Les Veillées Flamandes, 1 vol.—La Voleuse d'Enfant, 1 vol.

EMILE CHEVALIER
Le Capitaine, 1 vol.—Le Chasseur Noir, 1 vol.—Les Derniers Iroquois, 1 vol.—La Fille des Indiens Rouges, 1 vol.—L'Île de Sable, 1 vol.—La Huron, 2, 1 vol.—Les Nez Percés, 1 vol.—Peaux Rouges et Peaux Blanches, 1 vol.—Les pieds Noirs, 1 vol.—Poignet d'Acier, 1 vol.—La Tête Plate, 1 vol.

AUSSI :

Les ouvrages complets de Paul Féval, Raoul de Navarre, Alex. De Lamothé, etc., etc. Ces ouvrages sont envoyés par la maille sans charge extra, sur réception du prix.

La Cité du Mal contre la Cité du Bien, question universitaire par Elzéar Paquin 25 cts.
Remarquez bien l'adresse.

PAYETTE & BOURGFAULT,
250, RUE ST PAUL.
Visàvis la rue St Vincent, Montréal.
23 octobre 1870.

LONGPRE & DAVID
AVOCATS,
Coin des rues Notre-Dame et St-Vincent.
A. R. LONGPRE, L. O. DAVID.

AUX PERSONNES
DE LA
CAMPAGNE
VENANT A MONTREAL
POUR
L'EXPOSITION.

Nous vous invitons toutes spécialement de bien vouloir venir nous rendre une visite quand bien même vous n'achèteriez pas. Nous serons très heureux de vous montrer notre Etablissement qui est sans contredit le plus beau dans son genre de la Puisseance. Nous avons fait des SPECIA LITES qui vous seront offertes durant l'Exposition. Vous trouverez sur le terrain de l'Exhibition, dans la bâtisse principale de nos Marchandises qui seront exposées et des cartes vous seront distribuées, vous donnant une idée de ce que nous faisons dans notre établissement 186 et 188 RUE ST-JOSEPH, près du CARRE CHABOLLEZ. Là vous pourrez acheter tout ce qu'il faut pour Habillements d'Hommes et Enfants à des prix très réduits, car nous sommes décidés à faire un grand sacrifice durant le temps de l'Exposition. Nous ne tenons pas tant au profit que nous ferons durant ce temps qu'à faire connaître notre GRAND ETABLISSEMENT. Nous vous donnons les noms de quelques-uns de nos Employés qui sont très bien connus à la Campagne, et qui seront très heureux de vous servir.

M. ARTHUR TREMBLAY invite toutes ses connaissances à bien vouloir lui rendre une visite durant l'Exposition. Ceux qui s'adresseront à lui pour acheter des Hardes d'Hommes et d'Enfants seront satisfaits.

Pantalons.....pour hommes depuis	\$1.25, \$1.50	jusqu'à \$	5.00
Habillements " " " "	5.00, 6.00	"	20.00
Pardessus " " " "	3.75, 5.00	"	20.00

M. ALPHONSE DORAIS invite ses connaissances à lui rendre une visite durant le temps de l'Exposition et les personnes qui auraient besoin d'Habillements ou Pardessus pour cette automne, pourront les acheter à beaucoup meilleur marché qu'ailleurs. Un seul bas prix sera demandé.

Habillement pour Hommes depuis	\$5.00, \$6.00	jusqu'à \$	20.00
Pardessus " " " "	3.75, 5.00	"	20.00
Habillement " Enfants " "	2.50, 3.50	"	12.00
Pardessus pour jeunes gens " "	2.50, 3.50	"	10.00

M. JOSEPH POIRIER invite aussi ses amis à lui rendre une visite durant le temps de l'Exposition. Il sera très heureux de leur montrer notre ETABLISSEMENT et de leur vendre à bien bas prix. des Habillements ainsi que des pardessus de tout genre.

Pardessus bien faits depuis	\$3.75, \$5.00, \$6.00, \$7.00, \$	8.00
Habillement bien taillé dernier goût	5.00, 6.00, 7.00, 8.00, 9.00, 12.00	
Pantalons différente couleur depuis	1.25, 1.50, 2.00, 2.50, 3.00, 3.50	

M. O. GOODRICH serait très heureux de recevoir ses amis et se fera un devoir de leur montrer notre ETABLISSEMENT, surtout le Département d'Enfants.

Nous vendrons nos Habillements depuis \$2.50, \$3.00, \$3.50, \$4.50, \$5.25, \$6.50, \$10.00.
Pardessus d'Enfants depuis \$2.75, 3.50, 4.25, 5.00 à 10.00
Pantalons d'Enfants, court depuis 75, 1.00, 1.25, 1.50 à 4.00
Pantalons d'Enfants long, depuis 90, 1.10, 1.35 à 3.50

Mr. JOSEPH LAFLEUR se sera un grand plaisir durant le temps de l'Exposition de faire voir à ses amis de la Campagne notre ETABLISSEMENT en même temps de les servir s'ils désirent acheter des Habillements et Pardessus d'Automne et d'Hiver.

Pardessus pour Hommes à	\$3.75, 5.00, 6.00, 7.00, 8.00 et 9.00
Habillements " " " "	à 5.00, 6.00, 7.00, 8.00, 9.00 et 10.00

Corps et Caleçons en laine depuis 35 cts. jusqu'à \$3.00.—Chemises Blanches (toilette) depuis 50, 60 cts. jusqu'à \$2.50.—Chemises couleur Ragata depuis 50 60 cts. jusqu'à \$2.00.—Chemises de Travail depuis 25, 50, 75 cts. jusqu'à \$2.50.

M. ZEPHIR MARTIN profite de cette occasion pour inviter toutes ses connaissances de la Campagne à lui rendre une visite durant l'Exposition et en même temps si elles ont besoin d'Habillements et de Pardessus il fera son possible pour bien les servir.

Soyez convaincus que nos PRIX sont plus bas que dans aucun autre maison de Montréal et notre ASSORTIMENT est le plus considérable. Gants de Kid Bucksing, Drap, Soie, Fil de toutes les espèces possible et de tous les prix.

Habillements d'Enfants depuis	\$2.50, 3.50 à 10.00
Pardessus " " " "	2.75, 2.50 à 8.00

Cravattes, Coles, Cclets, Poignet de tous les genres. — Bretelles, Mouchoir en toile et en soie de tous prix.

M. THOS. LAURENCE attire l'attention de ses amis durant l'Exposition. Il aura de son ouvrage exposé sur le terrain de l'Exhibition c'est-à-dire des Habillements exposés par I. A. BEAUVAIS et coupés par lui ce qui vous donnera une idée de sa coupe. Nous prendrons des commandes depuis \$10.50, 12.00 jusqu'à \$45.00 par habillement quelque chose de soigné.

M. I. A. BAUVAIS invite tous les visiteurs de l'Exposition de bien faire attention à son étalage de Hardes faites aussi que de merci qui sera à main gauche en entrant. Veuillez bien avoir la bonté de conserver les cartes qui vous seront données comme souvenir de l'Exposition 1881, vous y trouverez toutes les places intéressantes à visiter à Montréal.

P S. AVIS. — Nous prendrons des commandes et vendrons des marchandises qui seront exposées à l'Exposition. Un commis sera là tout le temps pour vous répondre, et vous donner des renseignements.
Encore une fois venez en masse nous faire visite et votre temps sera bien payé **CHEZ**

I. A. BEAUVAIS.
186, 188 RUE ST. JOSEPH
MONTREAL.
Montréal, 10 septembre 1881. —

FEUILLETON DE " LA TRIBUNE "
UNE ORGIE
DANS LES
TENEBRÉS.

I
San-Francisco était une étrange ville en 1851.

Une soixantaine de mille hommes, attirés par la fièvre de l'or, y formaient une République, où la force musculaire servait souvent de loi et de raison.

Ainsi que Rome à sa fondation, — et la comparaison est exacte sous un grand nombre de rapports, — la nouvelle cité californienne était faite de boue et de bois. Comme la ville de Romulus, en outre, San-Francisco manquait de femmes. Pour cette fourmillière d'hommes, on comptait à peine deux cents spécimens du sexe faible. Mais ici les Sabines se sont présentées d'elles-mêmes, et l'équilibre est depuis longtemps rétabli.

J'y avais, à cette époque, un camarade qui venait de laisser en France ses illusions et son patrimoine aux mains des usuriers. Soit curiosité, soit hasard, il s'était embarqué pour la Californie, qui était alors dans toute la virginité de sa réputation aurifère.

Intelligent, actif, audacieux, point hésitant dans le choix d'un métier, il s'était mis à la besogne en arrivant. Et moins de trois mois après, Georges Larrhey possédait à peu près 80,000 francs. Il li comptait, à ce train-là, acquérir promptement une brillante fortune, et par conséquent la moitié au moins de ses illusions. Malheureusement, il fut réveillé un beau matin par les cris :

— *Fire ! fire !*
Une foule atterrée descendait en courant la rue Montgomery et se portait au secours des incendiés.

George saute en bas de son lit, veut se frotter les yeux... lorsqu'il sent le parquet lui brûler la plante des pieds. Il se chausse à la hâte, et faisant un paquet de ses vêtements, s'élance à moitié nu dans la rue par la fenêtre. Il était temps : cinq minutes après, sa maison et sa petite fortune n'existaient plus.

En tombant sur le pavé de bois dont on se servait alors à San-Francisco, Larrhey fut ébloui par le spectacle qu'il avait devant les yeux : ce n'était pas une maison qui brûlait, mais bien la ville tout entière.

Ce ne fut pas sans un mouvement de colère que Larrhey envisagea sa ruine. Il resta pendant plus d'une demi-heure dans un abattement voisin du désespoir, dans une sorte de stupeur, dont il fut tiré par une tape familière qu'il reçut sur l'épaule, et par l'apostrophe suivante :

— Vous reste-t-il quelque monnaie ?

A cette question, Georges se fouilla. Par bonheur, la poche de son gilet contenait cinq ou six pièces de dix piastres.

— J'en ai autant, lui dit son interlocuteur ; c'est plus qu'il n'en faut pour gagner de quoi vivre six semaines, et en six semaines on a le temps de se retourner. Venez avec moi.

Celui qui avait ainsi parlé était un petit jeune homme maigre, hâve, âgé de trente ans environ et n'en marquant pas plus de vingt, connu dans toute la colonie française de San-Francisco pour l'acharnement avec lequel la mauvaise fortune l'avait poursuivi depuis douze ans.

François Paulaire était chétif, imberbe, nerveux, impressionnable et timide. Son premier mouvement était une lâcheté à toute épreuve. Il avait peur de tout : de l'eau, du feu, d'un fusil, d'un couteau, de la solitude, des foules, des hommes, de Dieu, de la loi, des voleurs et des magistrats.

Par tempérament, il aurait vécu heureux dans une bourgade française à la façon des mollusques.

Les voyages, la fatigue, le danger, il les abhorrait ; et, par un concours de circonstances qu'un malin génie semblait accumuler sous ses pas, il n'avait cessé d'être ballotté d'un bout au monde à l'autre, sortant d'un péril pour tomber dans une catastrophe, et n'ayant jamais eu son libre arbitre depuis le premier naufrage qu'il avait essuyé à l'âge de dix-huit ans dans les mers de l'Inde.

Recueilli par un navire hollandais, on l'avait porté à Batavia. Depuis ce moment, la fatalité ou le besoin de gagner sa vie l'avait conduit dans toutes les îles et sur tous les continents du globe. Chaque jour, pendant douze ans, il n'avait eu qu'un désir : partir le lendemain pour la France, et pendant douze ans la mauvaise chance lui avait enlevé sans cesse les moyens d'exécuter son projet.

Heureusement, sa nature nerveuse avait des réactions puissantes. A l'aspect d'un danger, il commençait par trembler ou prendre la fuite. Mais si le péril devenait sérieux, terrible, François reprenait comme par enchantement toute sa présence d'esprit. Il luttait avec une énergie immense jusqu'à ce que la surexcitation nerveuse à laquelle il cédait devint une sorte de folie.

Quand George Larrhey aperçut devant lui la perpétuelle et pâle victime du destin, il eut comme un sourire et sentit naître en lui la honte de son désespoir. François Paulaire, en effet, devait être ruiné, lui aussi, pour la vingt-cinquième fois.

Celui-ci, sans donner à son compatriote le temps de réfléchir, le prit par la main et l'entraîna en courant vers le port. Un navire avait débarqué la veille quelques petites pièces de spiritueux. Ils achetèrent deux barils de rhum et d'eau-de-vie, les chargèrent sur une charrette à bras et se dirigèrent, l'un poussant, l'autre traînant, vers le quartier de la ville où l'incendie faisait rage. Là, tout le monde travaillait ; mais Paulaire avait trop l'habitude des catastrophes pour ne pas savoir que tout le monde aussi avait soif.

Les deux français installèrent donc une buvette en plein air, vendirent aux uns, donnèrent aux autres. Pendant deux jours, ils ne cessèrent de débiter leur eau-de-vie.

L'incendie faisait le tour de la ville ; la buvette ambulante suivait l'incendie.

Le troisième soir, ils avaient gagné 5,000 francs ; mais exténués, ils durent songer à prendre un peu de repos. Les nerfs de François Paulaire, détendus, l'avaient rendu à ses

terreurs et à ses fatigues ; quant à Georges, il dormait debout.

Alors il se passa un fait à peine croyable. Les deux amis laissèrent fonctionner leur établissement tout seul. Dans une assiette, ils placèrent une centaine de francs en menu monnaie, pour le cas où quelque consommateur voudrait changer une pièce d'or. Puis ils allèrent se coucher.

Le lendemain matin, la charrette, les deux barriques vides et l'assiette étaient à leur place. Seulement, il y avait deux cents piastres environ dans le plat. Personne n'avait bu une goutte de rhum sans le payer, malgré l'absence des débitants.

C'est là un des faits les plus caractéristiques de cette époque en Californie, où l'on pouvait recevoir une balle sous le plus léger prétexte, où un acteur fut tué en scène par un spectateur mécontent de son jeu, où les charpentiers mettaient le feu à la ville pour se procurer du travail de reconstruction, mais où l'on n'était jamais volé, grâce à la rapidité de procédure de la fameuse loi de Lynch.

Les deux amis possédaient donc trois mille francs chacun.

De San-Francisco, il ne restait ça et là que quelques maisons respectées par le feu, on ne sait pourquoi. A moins d'être charpentier, il n'y avait rien à faire dans la ville pendant deux ou trois mois. George et François achetèrent de bonnes couvertures de laine, des haches, des hoes, des armes, et partirent pour les mines de Mokalumé, dont les Français ont fait les mines de Mont-Calamé.

Ces gisements aurifères, découverts par deux de nos compatriotes, les frères Foureade, et qui portèrent longtemps leur nom, étaient les plus riches du district. Comme si la fortune eût voulu dédommager Georges et François, au premier coup de pioche ils mirent à nu un bloc de quartz bourré d'or. Leur recette quotidienne s'éleva à de véritables sommes, et quatre mois après ils étaient en route pour Stockton, emportant chacun huit mille piastres environ, qui constituaient le produit du *claim* exploité et épuisé par eux.

Larrhey quittait la mine pour revenir à San-Francisco dans le but d'y séjourner quelques semaines, d'y tenter quelques spéculations commerciales, et de partir ensuite pour le Chili, où il comptait se fixer.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que Paulaire, satisfait du magot de quarante mille francs que contenait sa ceinture de cuir, disait à tout venant : Je pars demain pour la France.

Deux vapeurs chauffaient en même temps sur le quai de Stockton, tous les deux à destination de San-Francisco. Georges allait s'embarquer sur l'un d'eux, le *Pacifique*, lorsque Paulaire le retint.

— Je connais ce bateau. C'est un bon marcheur, mais déjà vieux. Prenons l'autre, le *Sacramento* ; c'est un steamer tout neuf, d'une construction admirable et d'une solidité à toute épreuve.

— Vous serez donc toujours un poltron ?

— Toujours ! répondit François sans s'étonner, mais en poussant son camarade vers l'autre navire.

On partit à cinq heures du soir, par un temps gris et légèrement brumeux. Nos deux compatriotes s'étaient étendus sur le pont, roulés dans leurs couvertures, et n'avaient pas tardé à s'endormir.

A continuer.

F. X. COCHUE

MEMBRE de la CORPORATION DES Agents d'Immeubles.

Offre en vente des maisons et nues propriétés dans tous les quartiers de la Ville et de la Banlieue.

BUREAU à la COMMISSION des IMMEUBLES,

No 74, rue St.-Jacques Montréal. 27 août 1881.—fm.

A. I. WATIER

HORLOGER ET BIJOUTIER

27, RUE ST - LAURENT, MONTREAL.

Mr. A. WATIER a constamment à la disposition du public un choix considérable de Diamants, de Montres, d'Horloges et de Bijouteries de tout genre et à des prix très-modérés.

Mr. Watier apportera une attention spéciale à tous les travaux qui lui seront confiés. juillet 9 1881 a—1

JOHN C. McLAREN

Manufacturier de

Matériel de chemins de fer et de moulins, cuir, caoutchouc et toile, courroies et boyaux

Pièces d'emballage en Caoutchouc SACS DE CONDUCTEURS POUR ARGENT OU LETRES

EN MAGASIN OU FAITSAORDRE Salles de vente et de fabrication au No. 10 RUE BONAVENTURE, No. 10 MONTREAL.

MAISON D'ÉPICERIES CANADIENNE

OLIVIER DEMERS No 6 COIN DES RUES INSPECTEUR ET ST-ANTOINE

Assortiment complet de ce qu'il y a de mieux à bon marché

Thé, Café, Beurre, Sucre d'Erable, Sirop d'Erable, Fromage anglais et Fromage de Gruyère, Pois français, Fèves et Fruits en boîtes, Sardines, Poissons de toutes sortes De la meilleure qualité.

Les Vins de M. Demers tels que Clarets, Vins Blancs, Vins de Messe, etc., sont renommés et recommandés par tous ceux qui en font usage.

Le public est invité à venir visiter l'établissement de M. Demers qui acquiert tous les jours de la popularité. Montréal 19 mars 1881. -a

POUDRE CORYZINE

DE

LAVIOLETTE ET NELSON, MONTREAL.

Pour la guérison rapide du Rhume de cerveau. Cette poudre enlève immédiatement l'acuité du mal, rend la liberté de la respiration et prévient le rhume de poitrine, suite naturelle du coryza. On aspire cette poudre par le nez comme du tabac ; elle agit sans provoquer ni éternuements, ni irritations d'aucune sorte.

DIRECTIONS.

Cinq à six prises aspirées fortement à cinq minutes d'intervalle, et ensuite une prise toutes les heures jusqu'à guérison. Prix : 25 cts, la boîte.

TRENTE ANNEES DE SUCCES.

PRESCRIPTION DU DR. NELSON

Infailible dans le traitement des

BRONCHITES, RHUMES, ASTHME, ENROUEMENT, ETC.

Prix : 25 cts. la bouteille.

En vente chez LAVIOLETTE ET NELSON, 29, Rue Notre-Dame, et dans toutes les Pharmacies. 3 octobre 1880. aa—1

MM. J-BTE MANTHA & CIE
Nos 10 & 12

RUE SAINT CHARLES BORROMEE L'ANCIEN MOULIN L. CHARBONNEAU

Sont heureux d'annoncer à leurs amis et au public en général que leur moulin est maintenant en pleine opération et qu'ils sont prêts à préparer le bois soit blanchir, embouvetor, scier à la scie ronde ou à l'échasse, et qu'ils se chargent de faire toute espèce de menuiseries, tels que portes, chassiss, portiques, lucarnes, etc.

Leurs prix sont des plus modérés et l'ouvrage des mieux faits.

J. B. MANTHA T. PREFONTAINE Cidevant chez MM Pour les finances, Pâquet et Robert.

Montréal 5 Février 1881. 1a—a

UNE INDUSTRIE NATIONALE VIGNOBLE BEASCONFIELD

Raisin Canadien cultivé à Beasconfield (Pointe-Claire) près de Montréal. Produit canadien incomparable. Les commencements remarquables d'une industrie qui a fait la fortune de la France. Expériences faites par des centaines de personnes de la culture de la Vigne Beasconfield.

RAISIN BEASCONFIELD

Demandé partout.

Visites au Vignoble Beasconfield sollicitées par les propriétaires, MM. Menzies & Cie., étant toujours heureux de faire voir les résultats extraordinaires qu'ils ont obtenus, et de donner tous les renseignements désirés. Il y a toujours quel qu'un sur les lieux pour recevoir les visiteurs.

S'adresser par lettre à MM. MENZIES & CIE, Vignoble Beasconfield, BEASCONFIELD (Pointe Claire) Au bureau à Montréal, } No. 15 rue Ste. Thérèse. } Montréal 23 Oct. 1880. aa—1

Mercier, Beausoleil & Martineau,

Avocats,

No. 55, RUE ST-JACQUES MONTREAL.

N. B.—M. Mercier donnera une attention spéciale aux affaires criminelles. HON. HONORÉ MERCIER, Ex-Solliciteur Général, Député de St-Hyacinthe.

CLEOPHAS BEAUSOLEIL, PAUL G. MARTINEAU, Antefois Syndic Officiel. B. C. L. 23 oct. 1880.—aa.

UN ARTICLE QUI VAUT SON ARGENT

Outre la certitude d'avoir un article parfaitement pur, sain et bon pour la santé, ceux qui achètent la poudre à boulanger et à pâtisseries appelée

COOK'S FREIND BAKING POWDER

ont plus plus pour leur argent que s'ils achetaient toute autre article de même nature.

En vente partout. Fabriquée seulement par

W. D McLAREN,

55 et 57 RUE DU COLLEGE. 23 avril aa

AVIS.

Les personnes désirant planter des vignes et des menus fruits sont priées d'envoyer leurs commandes de suite à Gallagher & Gauthier No 101 Rue St-François - Xavier, Montréal, propriétaires des Vignobles Beasconfield. Montréal 2 avril. jno

Credit Foncier Franco-Canadien.

Capital - - \$5,000,000

Président, l'honorable E. Duclerc, Sénateur (Paris) Vice-Prés. Phon. J. A. Chapleau.

Bureau provisoire à Montréal : Credit Foncier Franco-Canadien, 114 Rue St. Jacques Montréal.

La Société fait des prêts hypothécaires à long terme avec amortissement et à court terme sans amortissement. Intérêt à six pour cent. Pour renseignements s'adresser au directeur E. J. BARBEAU Montréal 12 Février 1881.